



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2017

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Thierry DELHOMME, Jean-Claude WAEBER, Sandrine BARRAUD, Marie-Christine GRIFFON, Jean THOREUX, Benoît JUGNET, Daniel DUMONTET, Daniel LEDUC

**Absentes, excusées :** Catherine PARISOT, Géraldine BRUYERE,

**Animateur de séance :** Jean THOREUX

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude WAEBER

**Participait sans voix délibérative :** Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 26 juin 2017, en cours de rédaction, sera envoyé aux membres du conseil municipal dans les prochains jours pour validation

### Travaux et projets en cours

#### ➤ **Maison des associations**

##### ○ *Règlement d'utilisation*

Marie-Thérèse CHAPELIER présente un projet de règlement intérieur qui devra être appliqué par chaque utilisateur des lieux.

Le conseil municipal en valide le principe et demande que le règlement soit complété par un volet sur l'utilisation des salles mutualisées. Les conventions de mise à disposition des locaux seront également réactualisées surtout pour les associations partageant des espaces.

#### ➤ **CART**

Le Maire fait un état de l'évolution du dossier de réaménagement du CART : le permis de construire devrait être déposé courant juillet et les consultations aux entreprises en août.

#### ➤ **Presbytère**

##### ○ *Avenant*

Le Maire rappelle au conseil municipal le marché de maîtrise d'œuvre, octroyé au cabinet d'architecte Mireille ROULLEAU, portant sur la réhabilitation de deux bâtiments communaux situés en centre bourg (l'ancien presbytère et le commerce de la maison CONDEMINÉ). La proximité des deux bâtiments et un calendrier d'opération à l'origine identique avaient motivé un recours à une maîtrise d'œuvre unique.

Les problématiques communales sont aujourd'hui différentes : l'aménagement du presbytère s'avère plus compliqué que prévu et le programme relatif au commerce est à revoir pour mieux prendre en compte le bâtiment voisin.

Il explique qu'une option consiste à construire une extension, de 100 à 150 m<sup>2</sup>, du presbytère pour pouvoir accueillir l'ensemble des professionnels de santé, en particulier le cabinet de kinésithérapie. Le Maire présente un projet d'avenant proposé par le cabinet ROULLEAU, incluant, en option, une étude de faisabilité d'un agrandissement.

Le conseil municipal décide :

- de recentrer les études de maîtrise d'œuvre sur l'ancien presbytère et d'abandonner les travaux de restructuration du commerce qui nécessiteront une maîtrise d'œuvre spécifique.
- d'accepter l'avenant n° 1 proposé par Mme ROULLEAU, incluant une étude de faisabilité pour une extension de la maison médicale, pour un montant HT de 1 500€.

#### ➤ **Combles de la mairie**

##### ○ *Offres pour l'étude de faisabilité en vue de l'aménagement*

Thierry IGONNET présente à l'assemblée le résultat de la consultation concernant l'étude de faisabilité pour l'aménagement des combles de la mairie en vue de l'agrandissement du cabinet de kinésithérapie.

Il précise que 4 entreprises ont présenté une offre :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
ARC-PHI	5 800.00	6 960.00
Atelier du triangle	5 212.50	6 255.00
Atelier d'architecture Mireille ROULLEAU	5 000.00	6 000.00
Figural architectes	4 580.00	5 496.00

Le Maire propose de retenir le cabinet "FIGURAL architectes" présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal :

- décide à l'unanimité de retenir le cabinet "FIGURAL architectes" présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 4 580€00 HT, pour réaliser l'étude de faisabilité d'un aménagement des combles de la mairie en vue de l'agrandissement du cabinet de kinésithérapie
- charge le Maire ou un adjoint de signer toute pièce utile pour la réalisation de cette décision en particulier d'accepter la proposition et signer le devis avec l'entreprise.

#### ➤ Ateliers municipaux

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal les cambriolages dont ont été victimes les ateliers municipaux et la nécessité d'équiper ce local d'une alarme.

Il explique que trois devis ont été sollicités auprès de sociétés spécialisées en matière de sécurité et que trois réponses sont parvenues : SLM, ACTIVEILLE et VERISURE.

Il présente une analyse des offres.

Le conseil municipal décide :

- de procéder à l'acquisition d'une alarme dédiée aux ateliers municipaux
- de retenir la société "VERISURE", présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, aux conditions suivantes :
  - Installation : 381.60€ TTC
  - Abonnement mensuel 85.45€ TTC

#### ➤ Chauffage

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal sa délibération n° 103/2012 par laquelle il décidait de retenir l'entreprise BVE dans le cadre de la consultation pour la fourniture de bois à la chaufferie centrale.

Il rappelle que la convention arrive à échéance et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Le conseil municipal décide :

- de procéder au renouvellement de la convention pour la fourniture de bois à la chaufferie municipale
- de lancer une consultation auprès des sociétés spécialisées aux conditions suivantes :
  - intitulé du marché : approvisionnement en combustible : bois déchiqueté
  - accord-cadre pour une durée de 2 ans
  - renouvelable une fois pour la même période par simple décision de reconduction

#### ➤ Ligne de trésorerie

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal la décision prise lors de la séance du précédent conseil de solliciter les banques pour procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie de 300 000 €, contractée auprès du CACE et qui arrive à échéance.

Il précise que trois offres sont parvenues mais que seulement deux correspondaient à la demande. Il présente l'analyse des propositions.

Le conseil municipal décide que :

- la ligne de trésorerie contractée auprès du CACE, arrivée à échéance, sera renouvelée pour une durée de 12 mois, auprès du même établissement bancaire aux conditions suivantes :
  - Montant : 300 000€
  - taux d'intérêt : variable sur la moyenne de l'Euribor 3 mois (E3M) assortie d'une marge
  - marge 1%
  - Taux indicatif 1 % (modifiable chaque mois)
  - Commission de réservation : 0.20% du montant global de la ligne soit 600€/an

## Commissions

#### ➤ Commission école cantine

- *Effectifs*

Marie-Thérèse CHAPELIER fait part au conseil municipal de l'augmentation du nombre des élèves à accueillir au restaurant scolaire pour la rentrée 2017/2018.

Pour l'instant pas moins de 99 enfants sont recensés, chiffre qui peut encore évoluer avec l'arrivée de familles en cours d'année.

Le conseil municipal demande :

- d'anticiper en prévoyant le personnel de service et de surveillance en conséquence
- de prévoir une convention d'utilisation des salles de la maison des associations, mises à disposition du SEJ (Service Enfance Jeunesse), pour recevoir les maternelles durant le temps méridien.
- de profiter de la nouvelle convention de mise à disposition des nouveaux locaux de la maison des associations pour inclure la période du temps méridien.

#### ➤ Commission technique

- *Objectif "zéro phyto"*

Le Maire rappelle au conseil municipal la nouvelle réglementation en matière de désherbage et en particulier l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires.

Certains emplacements, en particulier le cimetière, méritent une intervention en urgence.

Après discussion il est décidé :

- d'informer la population des nouvelles directives et de lui demander de participer à l'effort collectif
- d'organiser une "corvée" pour assurer le désherbage du cimetière, dans un premier temps, le 15 juillet prochain à 8h00 et de solliciter toutes les bonnes volontés

- *Chemins*

Le Maire rappelle que, comme indiqué dans le précédent conseil, un recensement des dégâts, suite au violent orage de début juin, a été effectué durant une visite sur place.

Le constat est édifiant et le conseil municipal décide :

- d'informer par écrit les propriétaires et exploitants des terrains de leurs obligations en matière d'entretien, d'élagage, de broyage des haies... Certains endroits sont devenus impraticables par manque d'entretien
- que la Commune prendra sa part à l'effort collectif en reprenant des travaux de canalisations d'eau dégradées, d'entrées de chemins...
- d'insérer un article dans la prochaine lettre municipale pour sensibiliser la population à la contribution de chacun à l'entretien de son environnement.

## Questions diverses

### ➤ **Offre de partenariat CNAS / Cinématour**

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de son action sociale le CNAS (Comité National d'Action Sociale) pourrait proposer aux bénéficiaires des organismes adhérents des prestations culturelles, sportives, de loisirs et de bien-être de la Commune de Matour à des tarifs préférentiels.

Il présente un modèle de convention.

Le conseil municipal décide :

- de passer une convention de partenariat avec le CNAS dans le cadre de "cinématour"
- de charger la commission d'étudier les tarifs à proposer et de les présenter à un prochain conseil.

### ➤ **Remboursement Annie VOUILLON**

Le Maire indique au Conseil Municipal que Mme Annie VOUILLON a dû avancer sur ses fonds propres, pour payer, par chèque ou carte bancaire :

- une étagère à chaussures pour la piscine, deux barbecues, une plaque du guide du routard destinés à la base de loisirs du Paluet et des nappes destinées au marché de producteurs locaux, les fournisseurs refusant d'être payés par la voie normale et habituelle du mandat administratif.

Le Conseil Municipal décide :

- de rembourser à Mme VOUILLON
  - la somme de 84.29€ TTC qu'elle a payée à "AMAZON" pour l'achat d'une étagère à chaussures et de deux barbecues destinés à la base de loisirs du Paluet
  - la somme de 98€00 qu'elle a payée à "CLAD CONSEIL" pour l'achat d'une plaque du "guide du routard" destinée à la base de loisirs du Paluet
  - la somme de 90€00 qu'elle a payée au magasin "BABOU" pour l'achat de nappes destinées au marché de producteurs locaux pour un montant total de 272.29€ TTC

### ➤ **COP NESME**

*Daniel DUMONTET quitte l'assemblée*

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision de M. Thierry NESME de cesser son activité de production laitière et de laisser les terrains qu'il loue à la commune au 11 novembre prochain.

Il présente la demande du GAEC de la Croix de Trécourt pour reprendre en location, à compter du 11 novembre, les parcelles cadastrées section C 7 – 8 et 22, attenantes aux parcelles qu'il exploite.

Le conseil municipal prend en compte cette requête qui ne pose pas de difficulté sur le principe et est acceptée en l'absence d'autres demandes. Compte tenu de l'encadrement par la CDOA, structure de l'attribution de foncier, le conseil municipal confirmera sa décision après avis de cette commission.

*Daniel DUMONTET regagne l'assemblée*

### ➤ **Démission Bibliothèque**

Le Maire informe le conseil municipal de la décision de Mme LOUVEAU de ne plus assumer la responsabilité de la bibliothèque municipale.

Le conseil municipal :

- remercie Mme LOUVEAU pour l'ensemble des services rendus au sein de la bibliothèque.
- demande aux bénévoles de faire au mieux pour s'organiser en attendant de trouver un successeur
- accepte de prendre en charge les frais de formation d'un bibliothécaire
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision dans les meilleurs délais

## Informations diverses

### ➤ **Trophée des Maires**

Le Maire informe le conseil municipal de la participation de la commune à la remise des trophées des Maires organisée par la JSL et où la commune était lauréate dans la catégorie "culture" et ses actions dans le cadre de la commémoration de la guerre 14-18.

Une délégation de bénévoles, impliqués dans le projet, s'est rendue à MACON à cette occasion.

Le conseil municipal les félicite pour leur assiduité et leur motivation.

➤ **Communauté de communes :**

Le Maire informe le conseil municipal des conditions d'attribution du FPIC qui sera identique pour l'ensemble des Communes comme prévu au budget primitif et de l'arrêté de refus du transfert automatique des pouvoirs de police du Maire

➤ **ZA des Berlières**

Le Maire indique au conseil municipal qu'un accord entre SAB Matour et la Commune permettrait de régulariser deux situations et d'améliorer le fonctionnement de la Zone artisanale des Berlières :

- acquisition par la Commune de la digue qui canalise la rivière, pour le compte de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier maintenant compétente pour la Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et la prévention des inondations
- acquisition par SAB Matour de l'emprise du parking situé au sud du site en bordure de la digue

Le principe retenu consiste en un échange sans soulte avec partage des frais de géomètre et liés à l'acte. Le conseil municipal charge le maire ou un adjoint de la mise en œuvre de cette proposition.

➤ **Acquisition foncière**

M. DE BEVY sollicite de la Commune, la possibilité de faire l'acquisition d'une bande de terrain d'une vingtaine de mètres à prendre sur la parcelle AB 645.

Le conseil municipal ne voit pas d'objections mais demande au Maire d'étudier les différents aspects de cette décision avant de se positionner de façon définitive.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h00

Commission technique,	pas de réunion en août, 12/09/2017
Commission tourisme,	pas de commission en juillet et août, 05/09/2017
Réunion maire-adjoints :	04/09/2017
Rappel, réunion « zéro » phyto	07/09/2017 17h00

<b>PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 28 août 2017 – 20h30 salle du conseil Lundi 18 septembre – 20h30 salle du conseil</b>
---